

Aux Pays-Bas, le genre ne sera plus mentionné sur la carte d'identité

Le genre des Néerlandais restera cependant inscrit sur leur passeport, une mention rendue obligatoire par l'Union européenne.

Le Monde avec AFP Publié le 04 juillet 2020 à 16h06

Les Pays-Bas ont également fait un pas vers la reconnaissance d'un troisième genre en 2018. David Bro/ZUMA/REA

Le genre des citoyens néerlandais ne sera plus mentionné sur leur carte d'identité d'ici quelques années, une inscription jugée « inutile » par la ministre de l'éducation, de la culture et de la science, Ingrid van Engelshoven. Dans une lettre au Parlement, dont l'Agence France-Presse (AFP) a eu connaissance, samedi 4 juillet, la ministre a fait part de son intention de supprimer l'inscription du genre sur les papiers d'identité « à partir de 2024/2025 ».

« Les Pays-Bas ne seraient pas le premier Etat membre [de l'Union européenne] à posséder une carte d'identité sans mention de genre. La carte d'identité allemande ne mentionne pas de sexe », écrit Ingrid van Engelshoven. La ministre estime que les citoyens doivent pouvoir « façonner leur propre identité et la vivre en toute liberté et sécurité ».

Vers la reconnaissance d'un troisième genre

Le genre des Néerlandais restera cependant inscrit sur leur passeport, une mention rendue obligatoire par l'Union européenne.

Lire aussi [L'Allemagne reconnaît l'existence d'un « troisième sexe »](#)

« C'est une excellente nouvelle pour les personnes qui éprouvent jour après jour des problèmes avec cette catégorie de genre sur leur carte d'identité », ont réagi des organisations néerlandaises de défense des droits des LGBTQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers). « Et c'est une bonne nouvelle pour quiconque pense que ce que cachent vos sous-vêtements ne concerne ni le gouvernement, ni les autorités », ont-ils ajouté.

Les Pays-Bas ont par ailleurs fait un pas vers la reconnaissance d'un troisième genre en 2018, lorsqu'un citoyen intersexué avait obtenu de la justice [le droit de ne pas avoir à s'inscrire comme un homme ou une femme](#) sur son acte de naissance.